

**CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES****Séance du lundi 21 octobre 2019 à 16 heures****Ordre du jour****Séance publique*****Installation de suppléants***

- [1] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2284142 \(R\)](#)
Conseil communal.- Démission de Mme Diane AUCHAPT, Conseillère communale.- Installation d'un suppléant.
1) Prendre acte de la démission de Mme Diane AUCHAPT en qualité de Conseillère communale.- 2) Vérification des pouvoirs, installation et prestation de serment de M. Jérôme JOLIBOIS, 2e suppléant de la liste ECOLO-GROEN en qualité de conseiller communal, en remplacement de Mme Diane AUCHAPT, démissionnaire.- 3) Fixer le nouveau tableau de préséance.
-
- [2] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2283424 \(R\)](#)
Conseil communal.- Congé parental de Mme Lydia (Ngoï) MUTYEBELE, Conseillère communale.- Installation ad interim d'un suppléant.- Application de l'article 11 de la nouvelle loi communale.
Vérification des pouvoirs, installation et prestation de serment de Mme Sonia LHOEST, 2ème suppléante de la liste PS, en qualité de Conseillère communale, en remplacement ad interim de Mme Lydia (Ngoï) MUTYEBELE, pendant la durée de son congé parental (jusqu'au 24/12/2019).- Tableau de préséance temporairement modifié.
-

Interpellation du public

- [3] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2284927 \(R\)](#)
Interpellation du public.- Demande d'interpellation introduite par M. Sven DE MAN, habitant de la Ville.
Interpellation concernant l'insécurité sur le piétonnier.
-

Dossiers de M. le Bourgmestre

- [4] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Tutelle administrative - [2281583 \(R\)](#)
Eglise Saint-Nicolas.- Modifications au budget de 2019. (MB 2019/1 et MB 2019/2)
Sous réserve des remarques reprises dans l'arrêté, émettre un avis favorable à l'approbation des modifications au budget de 2019.
-

- [5] **Finances** - Gestion de la comptabilité - - [2282918 \(R\)](#)
Modifications budgétaires - Feuilleton n° 1 de l'exercice 2019.
Adopter les modifications budgétaires reprises au feuilleton n° 1 de l'exercice 2019 comprenant les documents suivants:
- le rapport sur les modifications budgétaires;
- les modifications au budget par fonction;
- les modifications au budget par groupe économique;
- les annexes reprenant le détail par article (ordinaire et extraordinaire);
- les tableaux récapitulatifs;
- les modifications au plan pluriannuel des investissements (budget extraordinaire);
- les modifications à la liste des transferts (subsidés).
A l'article 33003/43501 des modifications budgétaires du budget ordinaire 2019, est inscrite une adaptation de la contribution de la Ville dans les frais de fonctionnement de la Zone de Police pour 2019 à hauteur de 314.076,12 EUR portant la contribution de la Ville passe à 115.706.215,25 EUR.

- [6] **Finances** - Secrétariat central FIN - - [2276162 \(R\)](#)
PTI 2016-2018.- Ordonnance du 16/07/1998 relative à l'octroi de subsidés, destinés à encourager la réalisation d'investissements d'intérêt public.- Paiement des subsidés accordés au CPAS.- Projets n° 1, 4, 5, 8, 9 et 22.
Rétrocession du subside pour un montant total de 2.299.370,50 EUR au profit du CPAS de Bruxelles.- Article 83103/63551 du budget extraordinaire 2019 :
- projet n° 1 : Maison de Repos Aux Ursulines (remplacement menuiserie et pose de stores) - 186.553,70 EUR;
- projet n° 4 : Maison de Repos Résidence Sainte-Gertrude (remplacement de châssis) - 472.829,65 EUR;
- projet n° 5 : Bâtiment de logement Lemonnier (remplacement de châssis) - 102.006,99 EUR;
- projet n° 8 : Service du Linge (relighting et installation panneaux photovoltaïques) - 386.907,99 EUR;
- projet n° 9 : Service du Linge (remplacement d'un train de calendre) - 576.000,00 EUR;
- projet n° 22 : Site Bruyn Nord et Ouest (aménagement des abords dans les parcs) - 575.072,17 EUR.
Financement par le subside obtenu de la Région de Bruxelles-Capitale à percevoir à l'article 83103/66552 du budget extraordinaire de 2019.

Dossiers de M. l'Echevin Hellings

- [7] **Centrale d'achats** - Secrétariat central CDA - - [2280150 \(R\)](#)
Marchés publics de faible montant.- Principe.
Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Numéros des marchés : 10489, 10499, 10524, 10543, 10546, 10570, 10576, 10736, 10748, 10812, 10813 et 10866.- Estimation totale de 147.074,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2019.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 3 de la décision n° 29 du Collège du 10/10/2019 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.
- [8] **Centrale d'achats** - Section II - Marchés fermes - [2274123 \(R\)](#)
Marché public de fournitures ayant pour but la fabrication et fourniture d'une remorque pour le rangement et le transport d'un chapiteau autoportant pour la cellule Logistique du département Travaux de Voirie (CDA/010827/NOR).- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense de 80.000,00 EUR, TVA comprise.- Article 13615/74353 du budget extraordinaire de 2019.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 42 du Collège du 10/10/2019 en application de l'article 234, § 3 de la nouvelle loi communale.
- [9] **Centrale d'achats** - Section II - Marchés fermes - [2279149 \(R\)](#)
Marché public de fournitures à bordereau de prix ayant pour but la fourniture d'aspirateurs à déchets urbains électriques pour le département Travaux de Voirie et la reprise de balayeuses déclassées (CDA/010952/LDR).- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges CDA/010952/LDR.- Dépense de 150.000,00 EUR, TVA comprise.- Article 87605/74451 du budget extraordinaire de 2019 pour la dépense et article 87605/74451 du même budget pour la recette provenant de la reprise de 7 aspirateurs à déchets urbains déclassés.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 43 du Collège du 10/10/2019 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

- [10] **Centrale d'achats** - Section II - Marchés fermes - [2280454 \(R\)](#)
Marché public de fournitures en 2 lots ayant pour but la livraison de chaises et tables pliantes pour la cellule Sport du département Culture, Jeunesse, Loisirs et Sport (CDA/010703/PTL).- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1^o, a), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges CDA/010703/PTL.- Dépense de 50.000,00 EUR, TVA comprise, dont 7.500,00 EUR pour le lot 1 et 42.500,00 EUR pour le lot 2.- Article 76410/74451 du budget extraordinaire de 2019 (sous réserve de l'introduction et de l'adoption d'une modification budgétaire par le Conseil communal et de l'approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 44 du Collège du 10/10/2019 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

- [11] **Travaux de voirie** - Secrétariat central TDV - - [2278099 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors T.V.A.- Budget extraordinaire.- Liste/2019-090.- Projet d'investissement MO05-53-2009 (pour le marché 19-0500-731), et 13.025,65 EUR en dérogation du projet d'investissement BH05-3-2019 (pour le marché 19-0500-700).
Marchés publics de faible montant portant les numéros 19-0500-700 et 19-0500-731.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 14.618,86 EUR (TVA comprise).- Articles 13605/724/60 et 13605/741/51 du budget extraordinaire de 2019.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 45 du Collège du 10/10/2019, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de M. l'Echevin Dhondt

- [12] **Cabinet de M. Dhondt** - - - [2281686 \(R\)](#)
Plan Régional de Mobilité, Good Move.- Avis de la Ville de Bruxelles.
L'avis de la Ville de Bruxelles sur le Plan de Mobilité Régional.

- [13] **Travaux de voirie** - Secrétariat central TDV - - [2276764 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors T.V.A.- Budget extraordinaire.- Liste/2019-087.- Projet d'investissement AEK05-106-2009.
Marché public de faible montant portant le numéro 19-0500-712.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 567,19 EUR (TVA comprise).- Article 42105/744/51 du budget extraordinaire de 2019.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 268 du Collège du 10/10/2019, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de M. l'Echevin Maingain

- [14] **Organisation** - Méthodes - Méthodes - [2283671 \(R\)](#)
Appel à projets Smart City 2019.- Règlement.
Adopter le règlement pour l'appel à projets Smart City 2019.
- [15] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2278253 \(R\)](#)
Subside 2019.- SA Brussels Business Hubs.- Montant : 2.500,00 EUR.
Octroyer un subside pour un montant de 2.500,00 EUR à la SA Brussels Business Hubs.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2019, pour l'organisation d'un marché de Noël durable.
- [16] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2278773 \(R\)](#)
Subside 2019.- Asbl Quartier Saint-Jacques.- Montant : 5.000,00 EUR.
Octroyer un subside pour un montant de 5.000,00 EUR à l'asbl Quartier Saint-Jacques.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2019, pour l'organisation de réunions et d'événements pour la vie du quartier.
- [17] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2280920 \(R\)](#)
Subside 2019.- Asbl Mont des Arts.- Montant : 10.000,00 EUR.
Octroyer un subside pour un montant de 10.000,00 EUR à l'asbl Mont des Arts pour l'organisation du festival "Picture/Halloween".- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2019.

- [18] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Section Gestion financière de l'espace public
- Commerce - [2279167 \(R\)](#)
Coopération avec l'agence régionale HUB.- Convention.
Convention-cadre entre la Ville de Bruxelles et l'agence régionale HUB, pour favoriser et encadrer la coopération en faveur du développement économique et commercial.

- [19] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Section Gestion financière de l'espace public
- Commerce - [2280868 \(R\)](#)
Subside 2019.- Asbl 1000 BXL en Transition.- Montant : 2.000,00 EUR.
Octroyer un subside pour un montant de 2.000,00 EUR à l'asbl 1000 BXL en Transition.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2019, pour l'organisation de la Brocante Stalingrad.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2019.

Dossiers de M. l'Echevin El Ktibi

- [20] **Organisation** - Relations - Relations et Solidarité internationales - [2279321 \(R\)](#)
Subside.- Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix GRIP.
Octroyer un subside à l'asbl Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix - GRIP (0421.082.047) pour un montant total de 3.000,00 EUR pour la mise en place d'un colloque de deux jours les 27 et 28/11/2019 sur les questions de l'armement et du maintien de la paix en Afrique.- Article 15001/33202 du budget 2019.

Dossiers de Mme l'Echevine Jellab

- [21] **Travaux de voirie** - - Propreté publique - [2276754 \(R\)](#)
Mme Elena NALON.- Subside : 4.505,94 EUR.
Octroyer un subside de 4.505,94 EUR à Mme Elena NALON, pour l'installation de bacs à fleurs/légumes rue Le Corrège.- Article 87605/331/01 du budget ordinaire 2019.

- [22] **Travaux de voirie** - Secrétariat central TDV - - [2275672 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors T.V.A.- Budget extraordinaire.- Liste/2019-086.- Projet d'investissement KL05-486-2009.
Marché public de faible montant portant le numéro 19-0500-703.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 732,05 EUR (TVA comprise).- Article 87605/744/51 du budget extraordinaire de 2019.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 283 du Collège du 10/10/2019, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

- [23] **Travaux de voirie** - Secrétariat central TDV - - [2274668 \(R\)](#)
Marché public de travaux ayant pour objet la fourniture et le placement d'une quantité présumée de 66 armoires-vestiaires encastrées dans les bâtiments du Département Travaux de Voirie - Principe.- Dossier TV/2019/114/EV.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a), de la loi du 17/06/2016 - cahier spécial des charges TV/2019/114/EV.- Dépense de 66.000,00 EUR TVA comprise.- Articles 87605/741/51 (36.250,00 EUR - P.I. KL05-476-2009) et 76605/741/51 (29.750,00 EUR - P.I. ZJ05-19-2019) du budget extraordinaire de 2019 (Projet d'investissement KL05-476-2009 et ZJ05-19-2019).- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 280 du Collège du 10/10/2019, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

- [24] **Travaux de voirie** - Secrétariat central TDV - - [2278378 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors T.V.A.- Budget extraordinaire.- Liste/2019-091.- Projet d'investissement ZJ05-9-2019.
Marché public de faible montant portant le numéro 19-0500-706.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 15.469,21 EUR (TVA comprise).- Article 76605/724/60 du budget extraordinaire de 2019.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 285 du Collège du 10/10/2019, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

- [25] **Travaux de voirie** - Secrétariat central TDV - - [2282060 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors T.V.A.- Budget extraordinaire.- Liste/2019-097.
Marché public de faible montant portant le numéro 19-0500-748.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 7.892,70 EUR (TVA comprise).- Article 76605/72360 du budget extraordinaire de 2019.- Nouveau projet d'investissement en dérogation du projet d'investissement AEK05-48-2016.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 288 du Collège du 10/10/2019, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

- [26] **Travaux de voirie** - Secrétariat central TDV - - [2274993 \(R\)](#)
Marché public de travaux ayant pour objet la rénovation du dépôt des Espaces Verts situé au Bois de la Cambre, chemin du Croquet à 1000 Bruxelles.- Principe - Dossier TV/2019/123/EV.
Procédure négociée directe avec publication préalable en application des articles 35, 6° et 41 de la loi du 17/06/2016 - cahier spécial des charges n° TV/2019/123/EV.- Dépense de 210.000,00 EUR TVA comprise.- Article 76605/722/60 du budget extraordinaire de 2019.- Projet d'investissement n° ZJ05-2-2019 (pour un montant de 204.000,00 EUR) et en dérogation du PI AEK05-71-2017 (pour un montant de 6.000,00 EUR).- Emprunt.- Engagement 19-29686.

- [27] **Travaux de voirie** - Secrétariat central TDV - - [2279345 \(R\)](#)
Marché public de travaux ayant pour objet la fourniture et le placement d'engins de jeux sur 3 lieux à Bruxelles : le pocketparc « Bockstael » (1020), le pocketparc « Verger » (1120) et le rond-point Pannenhuis (1020) - Principe.- Dossier n° TV/2019/133/EV.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a), de la loi du 17/06/2016 - cahier spécial des charges n° TV/2019/133/EV.- Dépense de 100.000,00 EUR TVA comprise.- Article 76605/725/60 du budget extraordinaire de 2019 (Projet d'investissement ZJ05-16-2019).- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 286 du Collège du 10/10/2019, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

- [28] **Urbanisme** - Direction administrative - Eco-conseil - [2273430 \(R\)](#)
Subside.- Asbl Ever'y Cat : 1.500,00 EUR.- Dossier de référence fin 2018/2856.- Convention.
Octroi d'un subside de fonctionnement à une organisation de protection d'animaux, chargée des soins et du suivi des chats errants stérilisés sur le territoire de la Ville en exécution de l'ordonnance du 16/05/2002 de la Région de Bruxelles-Capitale.- Subside de 1.500,00 EUR à l'asbl Ever'y Cat.- Article 87506/33202 du budget ordinaire 2019.- Trésorerie.- Convention.

Dossiers de M. l'Echevin Pinxteren

- [29] **Cabinet de M. Pinxteren** - - - [2282733 \(R\)](#)
Charte de la Participation Citoyenne.
Adopter la charte de la participation citoyenne.

Dossiers de Mme l'Echevine Houba

- [30] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Beaux-Arts - [2279002 \(R\)](#)
Subsides 2019 aux associations culturelles : asbl "S.H.I.N.E. Prod, asbl Art Nomade, asbl Bruxelles Laïque, asbl Matissa Belgique et l'asbl "Born 2 Be Cheap".
Octroyer des subsides pour un montant total de 17.500,00 EUR aux articles 77210/33202 et 76210/33202 du budget ordinaire 2019 à l'attention de 5 associations réparti comme suit :
à l'article 77210/33202;
- 10.000,00 EUR à l'asbl "S.H.I.N.E. Prod" pour l'organisation du Festival What's Up - BXL Love;
- 2.000,00 EUR à l'asbl Art Nomade pour son fonctionnement;
- 1.500,00 EUR à l'asbl Bruxelles Laïque comme subside complémentaire pour le festival des Libertés 2019.
à l'article 76210/33202;
- 500,00 EUR à l'asbl Matissa Belgique comme subside complémentaire pour Urban Street Dance 2019;
- 3.500,00 EUR à l'asbl "Born 2 Be Cheap" comme subside complémentaire pour l'organisation de l'édition 2019 du festival Court Mais Trash.

- [31] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Beaux-Arts - [2280335 \(R\)](#)
Culture 2019.- Subsidies spécifiques à 6 associations.- Montant total : 40.000,00 EUR.
Octroyer des subsides pour un montant total de 40.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2019 à l'attention de 6 associations réparti comme suit:
- 6.500,00 EUR à l'asbl Bruxelles Piano Festival pour l'organisation de l'édition 2019 du "Brussels Piano Festival";
- 500,00 EUR à l'asbl Cercle Polytechnique pour l'organisation du Festival belge de la chanson étudiante;
- 2.000,00 EUR à l'asbl Office d'Art Contemporain pour l'organisation de l'exposition Mikko Paakkola dans le cadre de la présidence finlandaise de l'Union Européenne;
- 25.000,00 EUR à l'asbl Centre Culturel Bruegel pour l'organisation de l'événement "Dia de Muerte 2019";
- 5.000,00 EUR à l'asbl Association Galeries pour l'organisation des activités de méditation;
- 1.000,00 EUR à l'asbl Association of Kontemporary African Art, en abrégé AKAFA (anciennement Essential Concept of Academy) pour l'organisation de l'édition 2019 de la GRAPA.
-

Dossiers de M. l'Echevin Zian

- [32] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Valorisation patrimoine - - [2279005 \(R\)](#)
Réhabilitation de logements vides dans le périmètre du contrat de quartier durable "Les Marolles".- Principe du marché.
Marché de services ayant pour objet la réhabilitation de logements vides dans le périmètre du contrat de quartier durable "Les Marolles"- Procédure concurrentielle avec négociation - cahier spécial des charges/bestek n° RF/18/PCAN/810.- Avis de marché - Prix estimé du marché évalué à 525.866,00 EUR (TVA incluse).- Imputations : Dépenses : de 525.866,00 EUR à l'article 240-01 du budget patrimonial 2020 et suivants.- Recettes : 318.684,80 EUR à l'article 151-01 du budget patrimonial 2020 et suivants, 207.171,20 EUR à l'article 171-01 (emprunt) du budget patrimonial 2020 et suivants (pour les exercices suivants, sous réserve de l'adoption des budgets futurs par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).
-
- [33] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Valorisation patrimoine - - [2278999 \(R\)](#)
Démolition (lot 1) et construction de 3 maisons unifamiliales (lot 2) sur un terrain sis rue de Verdun 646 à 1130 Bruxelles.- Approbation de l'avis de marché.
Avis de publication pour le marché RF/18/AO/806 relatif à la démolition (lot 1) et construction de 3 maisons unifamiliales (lot 2) sur un terrain sis rue de Verdun 646 à 1130 Bruxelles.
-
- [34] **Patrimoine Public** - - Direction administration - [2275120 \(R\)](#)
"CENTRAL" - Subside de fonctionnement.- Dossier OPP/2019/138.
Octroyer un subside de fonctionnement de 4.500,00 EUR au profit de la SPRL "CENTRAL".- Article 13766/33202 du budget ordinaire de 2019.- Trésorerie.
-
- [35] **Patrimoine Public** - - Direction administration - [2275448 \(R\)](#)
Eglise Sainte-Catherine.- Restauration de la façade nord (3ème phase).- Protocole pour le financement et l'exécution des travaux.- Documents d'adjudication.- Travaux : Dossier : OPP/2019/122.
Protocole et son avenant entre l'Etat fédéral, la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles relatif à la restauration de la façade nord de l'église Sainte-Catherine.- Dépense à charge de la Ville de 500.000,00 EUR TVA comprise.- Article 79066/72460 du budget extraordinaire de 2019 (projet CC06-404-2009).- Passation d'un marché, par adjudication publique, conjoint avec le Service Public Fédéral Mobilité et Transports, Direction Infrastructure de Transport.- Cahier spécial des charges OPP/2019/122 et annexes.
-
- [36] **Patrimoine Public** - - Direction administration - [2283137 \(R\)](#)
Marché public de services ayant pour objet la mission de conseil juridico-administratif dans le cadre de la scénographie du musée de la Bière.- Dossier n° OPP/2019/151.
Procédure par facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale 35.090,00 EUR TVA comprise.- Article 13766/72460 du budget extraordinaire de 2019.- Emprunt : article 13766/96151.- Projet d'investissement MO66-10-2019.- Chantier 172081.- Prendre pour information la décision n° 483 du Collège du 10/10/2019, en application de l'article 234 paragraphe 3 de la nouvelle loi communale.
-

[37] **Patrimoine Public** - - Techniques spéciales - [2273206 \(R\)](#)

Liste des dépenses de moins de 30.000,00 EUR (HTVA).- Budget extraordinaire.

Marchés de faible montant sur simple facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 88.507,10 EUR TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire 2019.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n° 459 du Collège du 10/10/2019, en application de l'article 234, § 3, de la nouvelle loi communale.

Motions

[38] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2282284 \(R\)](#)

Proposition de motion introduite par Mme DEBAETS, Conseillère communale.

Proposition de motion demandant à la Ville de Bruxelles d'adopter un Plan Propreté.
